



Compte rendu du 27 Juin 2019 à 18 h 30

L'An Deux Mille Dix Neuf Le 27 Juin à 18 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de :

Monsieur ROSELEUX Jean-Paul, Maire

Etaient présents :

Martine OLIVIER, Marcel CHATELAIN, Adjoints,

Mesdames : Annick BENTZ, Murielle BERNAILLE, Katia CHARLES, Catherine CHOPIN, Sandrine GAUDEFROY, Corinne HERBLOT, Anita NIVAL,

Messieurs : Marc BRODIN, Michel CHAIR, Didier FORTIER, Daniel LEDUC, Gilbert LEGRAND, Franck LEMAIRE, Lahcen MIRI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : David BAUDRY, Edwige POIX.

- Jean-Claude CONVERSAT donne pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX,
- Madeleine GABRIEL donne pouvoir à Didier FORTIER,
- Marie-Christine GARAPON, donne pouvoir à Catherine CHOPIN,
- René RAVEL donne pouvoir à Daniel LEDUC.

Catherine CHOPIN et Daniel LEDUC sont désignés assesseurs.

Corinne HERBLOT est élue secrétaire de séance.

Murielle GIVRY, Directrice Générale des Services forme le personnel administratif.

En préambule, le Maire a demandé au conseil municipal s'il acceptait de modifier l'ordre du jour du présent conseil municipal et de rajouter les délibérations suivantes :

N° 12 : motion contre la suppression du centre des impôts.

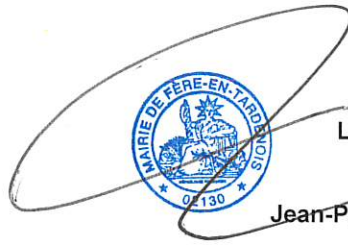
Le conseil municipal a accepté cette modification d'ordre du jour,

Puis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROSELEUX, Maire, le Conseil Municipal a :

- Approuvé à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2019,
- Modifié le tableau des effectifs communaux,
- Modifié les conditions d'attributions du RIFSEEP dans le cadre d'un recrutement,
- Instauré l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections,
- Refusé de verser une subvention à la Chambre des métiers et de l'Artisanat, pour l'accueil d'un apprenti,
- Décidé de verser une subvention exceptionnelle au Judo Club Espoir du Tardenois pour les déplacements à l'international effectué par le club,
- Décidé de verser une subvention à l'UAF FOOTBALL, pour l'organisation du centenaire du Club,
- Sollicité une subvention auprès de la CARCT pour l'achat d'une balayeuse,
- Autorisé le Maire à signer un avenant n°1 au marché de travaux du carrefour de la rue du Moulin à Tan,
- Autorisé la société ORPEA à modifier les conditions de financements de l'EHPAD,
- Autorisé l'adhésion des communes de Brumetz et Montigny l'Allier à l'USESA,

- Décidé de prendre en charge des frais d'obsèques pour le compte d'une famille féroise dans le cadre de ses obligations (art 2223.7 du CGCT),
- Voté une motion contre la fermeture du centre des impôts de Château-Thierry.

La séance est levée à 19 h 15



Le Maire,

Jean-Paul ROSELEUX